

## DEMANDE DÉROGATION MINEURE

### Projet de résolution

Dossier : Monsieur Nicolas Roy  
5701, chemin des Ruisseaux

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été sollicitée par monsieur Nicolas Roy pour sa propriété située au 5701 chemin des Ruisseaux;

CONSIDÉRANT QUE la demande a pour objectif de permettre la construction d'un bâtiment accessoire (gazebo);

CONSIDÉRANT QU'il y a actuellement trois (3) bâtiments accessoires en place. Le nombre maximal permis au règlement de zonage 707 étant de trois (3), le nouveau bâtiment causerait un dépassement du nombre de bâtiments accessoires permis;

CONSIDÉRANT QUE la construction du gazebo ferait augmenter la superficie des bâtiments accessoires à 181.07m<sup>2</sup> au lieu du 140m<sup>2</sup> permis au règlement de zonage 707;

CONSIDÉRANT QUE cela ne porte pas préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment permettrait de profiter du terrain en se protégeant des intempéries;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une amélioration;

CONSIDÉRANT QU'avis public à cet effet a été publié sur le site Internet et affiché à l'hôtel de ville en date du 7 décembre 2021.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par \_\_\_\_\_, appuyé de \_\_\_\_\_ et résolu \_\_\_\_\_ que soit et est par les présentes acceptée la demande de dérogation mineure sollicitée par monsieur Nicolas Roy.